

« Je ne me fais vacciner qu'à la pharmacie »

Grâce à la vaccination, des maladies telles que la rougeole pourraient être éradiquées de Suisse depuis longtemps. Mais elle sévit encore car trop peu de personnes se font vacciner – en partie par manque de temps, ou parce qu'elles ne veulent pas se rendre chez un médecin pour cette seule et unique raison. Il y a pourtant une alternative : se faire vacciner à l'officine.

Silvia Weigel, pharmaSuisse



Cela fait des années que Christian Zbinden* ne s'est pas fait vacciner. Pourtant, il est persuadé qu'il se protégerait ainsi au mieux, lui-même et les autres, contre diverses maladies. « On se refait vacciner à l'école de recrues mais ensuite, de retour dans le quotidien, on oublie les vaccinations de rappel », déclare cet homme de 45 ans. Ce n'est que lorsqu'il a appris auprès de sa pharmacie que la vaccination en officine était possible qu'il a contrôlé son carnet, et maintenant, il est en train d'effectuer tous les rappels nécessaires.

« Savoir ce qu'il faut faire »

Ce jour-là, il profite de sa pause de midi pour faire le rappel du vaccin contre le tétanos, la poliomyélite et la diphtérie. René Jenni, le pharmacien de la Leonhards-Apotheke à Zurich, salue son client de longue date, contrôle son ordonnance (car actuellement les pharmaciens spécialement formés pour la vaccination ne sont autorisés à le faire que s'ils disposent d'une ordonnance médicale pour le vaccin**) et le conduit dans une pièce séparée prévue pour les conseils. Pour garantir la protection de la sphère privée, la vaccination se fait dans un local fermé, là où ont lieu également les entretiens confidentiels lors de la remise de la pilule du lendemain, les consultations netCare, la prise de la pression artérielle ou les conseils personnels. Avant de vacciner, le pharmacien prépare et garde à portée de main un EpiPen, une seringue d'adrénaline qu'il emploierait dans l'hypo-

thèse improbable d'une réaction allergique. Un défibrillateur, de même que de l'oxygène, se trouvent également à portée de main. « De telles urgences sont extrêmement rares lors d'une vaccination », précise René Jenni. Malgré cela, tous les pharmaciens qui veulent obtenir le certificat pour pouvoir vacciner doivent suivre une formation comprenant aussi un cours de réanimation dont il faut régulièrement suivre des mises à jour. « Nous savons ce qu'il faut faire dans les cas sérieux. »

« Je fais confiance à mon pharmacien »

Pour Christian Zbinden, la vaccination se passe très bien. « Déjà fini? », s'étonne-t-il lorsque René Jenni lui applique un pansement sur le site de l'injection. C'est justement le genre d'offres qu'apprécie Christian Zbinden dans sa pharmacie : « On peut se faire vac-

ner de manière simple, sans perte de temps et à un prix raisonnable par un professionnel de la santé compétent. Aller chez le médecin exprès pour cela serait pour moi trop contraignant. » Par contre, Christian Zbinden se rend de toute façon régulièrement dans sa pharmacie. « Je fais confiance à mon pharmacien. C'est beaucoup plus facile comme ça, et sans l'obligation d'avoir une ordonnance, ce serait même encore plus simple. »

René Jenni entend cette remarque régulièrement. Cela fait de nombreuses années déjà que le pharmacien propose dans son officine, en collaboration avec une doctoresse, deux journées annuelles de vaccination contre la grippe. Depuis qu'il a suivi la formation continue qui lui permet de vacciner, il met aussi la main à la pâte. Chaque année, ce sont près de 500 personnes qui se font vacciner contre la grippe à la Leonhards-Apotheke, auxquelles se rajoutent quelques clients réguliers qui viennent avec une ordonnance pour se faire vacciner contre d'autres maladies. « Les gens apprécient beaucoup cette offre à laquelle ils peuvent facilement accéder. Si nous pouvions vacciner les adultes en bonne santé sans avoir besoin d'une ordonnance médicale, nous en atteindrions davantage et la population serait mieux protégée », constate René Jenni. Et Christian Zbinden rajoute : « Tant que je suis en bonne santé, je ne me fais vacciner qu'à la pharmacie. » ■

Ne laisser aucune chance à la rougeole, grâce à la vaccination

La rougeole est une maladie hautement contagieuse pouvant provoquer de sévères complications (otites, pneumonies, encéphalites) et laisser des séquelles persistantes, voire entraîner la mort. La bonne nouvelle est qu'on peut l'éradiquer, comme le montre l'expérience d'autres pays. La Confédération s'est donc aussi fixé cet objectif, et ce pour la fin de cette année. Il ne peut être atteint que si au minimum 95 % de la population est vaccinée ou a contracté une fois la maladie. La santé de la population étant au cœur des préoccupations des pharmaciens, ceux-ci soutiennent la campagne d'éradication de la rougeole et proposent des conseils en vaccination.

A la pharmacie, le client venu demander des conseils en vaccination reçoit des recommandations sur ses vaccinations de rappel et, s'il le désire, un carnet de vaccination électronique. Celui-ci peut être disponible en ligne de façon à ce que le client obtienne, à tout moment et où qu'il soit, un aperçu actuel de ses vaccinations et, le cas échéant, des vaccinations de rappel nécessaires. Chacun décide soi-même quel est le médecin ou le pharmacien autorisé dorénavant à consulter, modifier et valider ce carnet de vaccination.

Pour de plus amples informations : www.mesvaccins.ch, www.sevacciner.ch, www.infovac.ch et www.stoprougeole.ch

*Nom modifié par la rédaction.

**Mis à part Zurich, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Bâle-Campagne et le Tessin font aussi partie des cantons où des pharmaciens spécialement formés ont le droit de vacciner des personnes en possession d'une ordonnance médicale pour la remise ou l'application du vaccin.